



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger



LYCEE FRANCAIS ALEXANDRE DUMAS A MOSCOU

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'OEUVRE

EXTENSION DU LYCÉE FRANÇAIS DE MOSCOU

ARTICLE 1. MAITRE DE L'OUVRAGE – POUVOIR ADJUDICATEUR

- Le Pouvoir Adjudicateur (ou Client ou Maître d'Ouvrage) est :
 - . Le Lycée Français Alexandre Dumas de Moscou, Établissement en Gestion Directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE)
- Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur est :
 - . Mme la Proviseure du Lycée Français Alexandre Dumas de Moscou par délégation du Directeur de l'AEFE

Le Pouvoir Adjudicateur est un établissement scolaire français implanté à l'étranger dans un pays situé en dehors de l'Union Européenne. Il est en gestion directe de l'AEFE qui est un Établissement Public Administratif basé en France. Il correspond à un établissement d'enseignement dont l'activité principale est l'Éducation et il agit pour son seul compte et pas pour le compte d'un autre.

- Les personnes en charge de la procédure pour le compte du Pouvoir Adjudicateur sont :
 - . M le Directeur Administratif et Financier du Lycée Français Alexandre Dumas de Moscou (dafac.moscou.lfm@aefe.fr) ;
 - . M. Rémy Carsault – programmiste de l'opération (remy.carsault@free.fr) ;
 - . M. Jacques Delfosse – Chef de projet du Service Immobilier de l'AEFE (jacques.delfosse@diplomatie.gouv.fr) ;

ARTICLE 2. DESCRIPTION DU PROJET

Le Lycée français Alexandre Dumas de Moscou est le seul un Établissement à Gestion Directe de l'AEFE en Fédération de Russie. Il scolarisait à la rentrée 2016 environ 1313 élèves de la petite section de maternelle à la terminale (dont 564 en collège-lycée) pour un total de 49 divisions.

Le lycée français de Moscou est actuellement implanté sur 3 sites : (i) le site principal rue *Milioutinski* dans le centre-ville de Moscou (quartier *Loubianka*) qui accueille tous les niveaux de secondaire et l'administration, (ii) une première école primaire installée dans l'Immeuble de France situé à proximité du métro *Oktyabrskaya* au sud-ouest de la ville et (iii) une seconde école primaire baptisée Ivan Bounine dans le quartier nord-est proche du métro *Elektrozavodskaya*.

L'opération consiste à réaliser une extension sur un terrain mitoyen de l'actuel site principal - "*Milioutinski*" - du lycée français de Moscou. La surface hors œuvre nette de cette extension représentera environ 4.400 m² à répartir dans :

- la réhabilitation lourde d'un bâtiment existant désaffecté comprenant un sous-sol et trois niveaux en superstructure, pour une SHON de 2 840 m²,
- la démolition-reconstruction d'un bâtiment existant adossé, sur une hauteur maximale de trois niveaux en superstructure,

- la construction d'une salle sportive en sous-sol,
- la construction de circulations intérieures au nouveau campus et de liaisons avec l'actuel bâtiment du lycée.

Le programme du projet prévoit principalement :

- la création :
 - d'espaces d'accueil avec une salle polyvalente de 200 places,
 - de salles d'enseignement scientifique,
 - de locaux d'accompagnement à l'enseignement,
 - d'espaces d'éducation physique et sportive,
 - de locaux du service santé,
 - de locaux de maintenance,
- le traitement :
 - de l'enceinte sécurisée de l'établissement,
 - de l'aménagement des espaces extérieurs sur la totalité de l'emprise du terrain.

Il sera également demandé aux Maîtres d'œuvre d'apporter, dans le seul cadre du rendu de la 2^{ème} phase de ce concours d'architecture, une réflexion sur le réaménagement intérieur du bâtiment actuel du lycée, notamment pour la redistribution des flux principaux des élèves, la réorganisation des espaces administratifs et l'agrandissement de certaines salles d'enseignement existantes.

ARTICLE 3. OBJET ET DUREE DU MARCHÉ

La consultation porte sur l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre complète pour le traitement du ou des bâtiments d'extension et l'aménagement des espaces extérieurs, de la conception à la levée des réserves. Elle s'organisera sur la base d'un Dossier de Consultation des Concepteurs (DCC) qui sera remis aux candidats sélectionnés à l'issue de la 1^{ère} phase de ce concours (candidature).

La réorganisation des espaces intérieurs de l'actuel bâtiment du lycée ne sera pas comprise dans cette mission de maîtrise d'œuvre et pourra éventuellement faire l'objet d'un marché ultérieur.

Le marché de maîtrise d'œuvre sera passé en un lot unique. Il portera sur les aspects architecturaux, techniques, administratifs et financiers de l'opération.

Le démarrage des études est prévu pour la fin de l'année 2017. Celles-ci ont une durée prévisionnelle de 12 mois. La fin de la mission coïncidera avec la réception définitive et la levée des retenues de garantie de parfait achèvement.

L'Estimation prévisionnelle des travaux de l'opération retenue s'élève à environ 7.000.000 € HT (valeur mars 2017).

A ce stade, la dévolution des marchés de travaux est prévue en entreprises locales générales ou en groupements en tous corps d'état sur appel d'offre restreint.

Le démarrage des travaux généraux est programmé pour la fin 2018 sachant que certains travaux à fortes nuisances tels que démolition ou dépollution éventuelle pourraient être anticipés à l'été 2018. La durée prévisionnelle du chantier est de 18 mois environ comptés à partir de la date de notification du marché de travaux à l'entreprise et suivant le phasage des travaux qui sera défini pendant les études.

ARTICLE 4. PROCEDURE & CONDITIONS DE RENDUS ET DE JUGEMENT DES DOSSIERS

Il s'agit d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre (architecture et ingénierie), de niveau « Esquisse + » avec rendu anonyme, comprenant deux phases :

- La première dite de "candidature" devra permettre au pouvoir adjudicateur de dresser, après avis d'un jury, la liste des candidats admis à remettre un projet et une offre en fonction des dossiers de candidature remis conformément au paragraphe 4.2 ci-dessous ;
- La seconde dite de "projet" devra permettre au pouvoir adjudicateur de désigner, après avis d'un jury, le ou les lauréats de ce concours sur la base d'un projet et d'une offre financière qui auront été remise par les seules candidats sélectionnés en 1^{ère} phase sur la base d'un Dossier de Consultation des Concepteurs.

Les dossiers candidatures et tous les documents de présentation associés seront rédigés en langue française. Les offres ultérieures seront entièrement rédigées en français. Seuls certains des documents justificatifs demandés peuvent être joints au dossier dans une autre langue (Russe...) sous réserve que ceux-ci soient accompagnés d'une traduction même succincte en français.

4.1. Conditions de participation :

Le groupement de maîtrise d'œuvre sera solidaire ou conjoint avec un mandataire solidaire. Il sera organisé pour couvrir au moins toutes les compétences suivantes (compétences minimales requises sous peine de nullité de la candidature) :

- Compétences architecturales ;
- Compétence en opération de construction et de réhabilitation de bâtiment ;
- Compétences administratives permettant notamment le dépôt de demandes administratives de permis de construire auprès des autorités locales ;
- Compétences techniques couvrant les domaines structures, fluides, acoustique, courants fort et faible, VRD et aménagements extérieurs, ascenseurs, sécurité incendie, climatisation, économie de la construction, etc.

Chaque équipe devra être composée au minimum :

- d'un architecte habilité à exercer sa profession en Fédération de Russie et qui devra être en mesure d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention du permis de construire. Le mandataire du groupement sera obligatoirement un architecte ;
- d'un bureau d'études techniques pluridisciplinaire ou d'un groupement d'ingénieurs capables d'assurer la conception technique de tous les corps d'état tels que mentionnés ci-dessus.

Un même architecte ne pourra faire acte de candidature que pour une seule équipe.

4.2. Critères de sélection des candidatures :

Le jury, assisté d'une commission technique, se réunira une première fois et sera chargé d'examiner les candidatures en fonction des critères suivants qui ne sont ni hiérarchisés ni pondérés :

- Cohérence et équilibre de l'équipe dans ses compétences, son organisation, sa capacité financière, la disponibilité sur site de ses diverses composantes et la répartition des rôles de chacun ;
- Qualité architecturale appréciée au regard des références présentées par l'ensemble des membres de l'équipe ;
- Capacité et expérience appréciées au regard notamment des références éventuelles du groupement et en particulier du mandataire de complexité ou d'ampleur similaire, dans le domaine scolaire, à l'internationale, en extension de bâtiments existants à valeur patrimoniale, en milieu urbain dense ou en restructuration de site maintenu en service ;
- Capacité financière du groupement en fonction des chiffres d'affaires moyens de ses membres sur les trois dernières années, et moyens humains et matériels de l'ensemble de l'équipe,
- Présentation de l'ensemble des documents demandés et respect de la forme du dossier de candidature (dans le cas où un candidat n'aurait pas présenté l'ensemble de ces documents et serait sur le point d'être sélectionné, le maître d'ouvrage se réserve le droit de lui demander les éléments manquants).

Le nombre maximum de candidats autorisés à participer à la deuxième phase est de 5 et le nombre minimum est de 3.

La composition du jury n'est pas encore totalement arrêtée à ce jour. Elle sera précisée ultérieurement. Le jury devrait notamment réunir des représentants de l'AEFE, du lycée français de Moscou, de l'Ambassade de France en Fédération de Russie et, pour au moins un tiers, des professionnels de la construction, de l'architecture ou de la maîtrise d'œuvre.

Les séances de travail de la commission technique et des jurys ne seront pas publiques.

4.3. Composition du dossier de candidature :

Afin de sélectionner les équipes autorisées à participer au concours d'architecture, chaque candidat devra fournir un dossier organisé en deux parties distinctes :

- a) Dossier de présentation comprenant les éléments suivants :
- Une lettre de candidature complétée d'une note de motivation et signée par l'ensemble des membres de l'équipe. Cette note comprendra des éléments décrivant la motivation, la perception du projet et l'organisation de l'équipe envisagée (chaque note faisant 1 A4 recto/verso maximum). L'équipe candidate devra être dotée au minimum des compétences demandées au paragraphe 4.1 ci-dessus.
 - Un dossier technique présentant les capacités professionnelles et techniques, comprenant :
 - i. une note de présentation permettant d'apprécier les moyens humains et matériels effectivement alloués à la réalisation du projet, en faisant figurer le CV détaillé de chaque membre de l'équipe qui suivra précisément l'opération (indiquant notamment le niveau de maîtrise des langues françaises et russe). Le cadre de réponse fourni à l'appui du présent avis sera complété par chaque groupement.
 - ii. un récapitulatif du chiffre d'affaires de chaque candidat sur les 3 dernières années et tout élément utile pour juger des moyens du candidat ;
 - iii. un organigramme du groupement candidat et la répartition des tâches en phase de conception et de suivi de chantier avec indication des personnes désignées pour ce projet pour chaque membre du groupement ;
- b) Dossier de référence composé :
- Une liste des références pour chacun des membres du groupement pour des prestations exécutées ou en cours similaires ou équivalentes à l'objet de la présente consultation ;
 - Une sélection de cinq (5) références significatives récentes illustrées pour l'équipe (dont 2 pour le mandataire et 2 pour l'architecte local), que le candidat veut valoriser vis-à-vis du présent projet car il les juge pertinentes au regard de la nature, de l'étendue, de la complexité ou du contexte du présent projet.

Chaque référence intègrera les informations suivantes : le nom, la localisation et la description de l'opération (notamment avec des indications chiffrées : coût, surface...), le nom et les coordonnées du maître d'ouvrage, le stade d'avancement du projet, la nature, l'ampleur et la période ou durée de réalisation des prestations confiées au candidat.

Les candidats sont encouragés à fournir, au moins pour les références significatives, les attestations et/ou recommandations des maîtres d'ouvrage et/ou des utilisateurs sur leurs prestations.

Ces références seront impérativement présentées selon le cadre type fourni le maître d'ouvrage qui sont téléchargeables sur le site du lycée français de Moscou (cf. art. 6.6 du présent avis).

Chaque membre de l'équipe candidate devra également produire (en français) les **attestations officielles, déclarations sur l'honneur et/ou certificats des autorités locales compétentes** portant sur les points suivants :

- l'inscription à l'ordre des architectes ou l'habilitation à exercer pour le mandataire et le représentant local de l'équipe,
- l'inscription à l'ordre des architectes, des ingénieurs ou professionnel – ou leur équivalent - du pays dans lequel exerce chacun des membres,
- une attestation originale d'assurance professionnelle en cours de validité ou document équivalent,
- un certificat de non faillite et de non redressement judiciaire ou tout autre document équivalent,
- une preuve de la régularité de sa situation par rapport aux autorités fiscales et sociales du pays d'immatriculation de la société et est à jour de ses cotisations,
- une preuve qu'il ne fait pas l'objet de condamnation vis à vis du droit du travail, du droit commercial et des obligations professionnelles et civiles ou d'une interdiction de répondre à des marchés publics.

Ces documents devront être en langue française, traduits le cas échéant des langues tierces (russe, anglais...) pour les documents officiels.

L'ensemble du dossier sera fourni sur support papier (format A4 ou A3 couleur recto) et sur CD-Rom ou une clé USB au format PDF.

Un seul et unique envoi par équipe sera autorisé.

4.4. Pour les candidats admis, jugement des offres :

Les équipes sélectionnées à l'issue du 1^{er} tour seront admises à participer à la 2^{ème} phase de ce concours de maîtrise d'œuvre sur la base du Dossier de Consultation des Concepteurs qui leur sera remis par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Sous peine de non-conformité entraînant son refus d'examen par le jury, les candidats seront astreints au strict respect du programme. Les études à effectuer par les candidats seront du niveau « Esquisse + » et à rendre sous couvert d'anonymat (les modalités de celui-ci seront définies au DCC).

Le Jury, assisté de la commission technique, sera chargé d'examiner les prestations réalisées par les concurrents. Il jugera et classera les projets sur la base des critères qui seront précisés dans le règlement de consultation de l'opération qui sera remis ultérieurement aux seuls candidats retenus. A l'issue de la délibération, le jury émettra un avis motivé sur les projets rendus et en établira un classement.

4.5. Désignation du lauréat et attribution du marché :

Après avoir pris connaissance du classement émis par le jury et après avoir examiné les propositions techniques et financières des concurrents, le Pouvoir Adjudicateur se réserve :

- La faculté d'auditionner un ou plusieurs des candidats ayant remis des offres ;
- La possibilité d'engager des négociations avec le ou les concurrents qu'il aura désignés notamment sur le coût des honoraires qu'ils auront proposé ;
- Le droit de mettre au point les prestations et l'offre financière ainsi que le contrat final avec le lauréat final qu'il aura désigné au terme de cette procédure.

Sur le vu de ce qui précède, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur décidera de désigner un ou plusieurs lauréats sachant que l'avis du jury n'est pas contraignant pour le Pouvoir adjudicateur

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'arrêter cette procédure à l'issue d'une des phases de sélection (1^{ère} ou 2^{ème}) et/ou de la déclarer sans suite, sans que les candidats retenus, le ou les lauréat(s) désigné(s) ne puisse(nt) prétendre à une indemnité d'attente ou de dédit pour les prestations objet de la tranche ou des phases non réalisées.

ARTICLE 5. REMISE DES CANDIDATURES (1ERE PHASE)

Les dossiers de candidatures seront envoyés, en un (1) exemplaire, en Recommandé avec Accusé de Réception ou déposés contre récépissé à l'adresse ci-dessous durant les horaires d'ouverture de l'établissement. Ils seront présentés sous double enveloppe cachetée :

Lycee francais, 7A Milioutinsky per., 101000 MOSCOU
101000 МОСКВА, Милютинский пер. д. 7А, Французский лицей

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi, de 7h30 à 17h30, sauf périodes de vacances scolaires et jours fériés (pour tous renseignements complémentaires consulter le site <https://lfm.ru/fr/>).

L'enveloppe intérieure renfermant le dossier de candidature conformément à l'article 4.3 ci-dessus (exemplaire imprimé et copie numérique) portera la seule mention suivante :

« CANDIDATURE pour la sélection des maîtres d'œuvre en vue de l'extension du lycée français Alexandre Dumas de Moscou – NE PAS OUVRIR »

La date limite de réception des candidatures est fixée au **mercredi 03 mai 2017 à 12h00 heure de Moscou – Russie.**

ARTICLE 6. AUTRES RENSEIGNEMENTS

6.1. Visite de site :

Aucune visite du site ne sera autorisée pour la 1^{ère} phase de ce concours.

Pour les candidats retenus pour la 2^{ème} phase, une visite du site obligatoire suivie d'une réunion de questions/réponses avec la maîtrise d'ouvrage et le programmiste de l'opération sera organisée après diffusion du Dossier de Consultation des Concepteurs. La date envisagée à ce stade est le lundi 10 juillet 2017 de 9h00 à 17h00 heure de Moscou.

Les modalités d'organisation de celle-ci seront précisées au moment de la notification des résultats de la 1^{ère} phase de ce concours aux candidats retenus puis dans le Règlement de Consultation faisant partie du DCC. Elle sera organisée le même jour pour toutes les équipes à raison de minimum 2 et maximum 4 représentants par équipe dont au moins l'architecte qui sera en charge de la conception du projet.

6.2. Indemnités / Prime de concours :

Une indemnité forfaitaire de 32.000,00 € H.T. (Trente Deux mille Euros Hors Taxe) sera attribuée à chacun des candidats admis à concourir ayant remis un dossier complet et conforme aux conditions du règlement du concours.

Cette prime est réputée couvrir l'ensemble des honoraires, prestations et frais connexes - y compris ceux de participation à la visite de site obligatoire – pour le rendu du projet en ESQ+ objet du présent avis.

Cette prime constituera une avance sur les honoraires de l'équipe qui sera titulaire du marché final.

Le montant de la prime pourra être réduit après avis du Jury si celui-ci estime que le niveau de rendu ou l'investissement du candidat sont insuffisants.

6.3. Modalités de paiement des sommes dues relatives à la procédure

Le paiement des prestations découlant de la présente procédure sera assuré par le Lycée français de Moscou. Le délai global de paiement sera de 30 jours calendaires comptés à partir de la réception des factures ou situations correctes. Celles-ci ne pourront être émises qu'après émission des conclusions du Jury de la 2^{ème} phase et la décision du Pouvoir Adjudicateur de désignation du(es) lauréat(s) et de versement des primes intégralement ou partiellement.

Les paiements seront effectués par virement bancaire sur les coordonnées du compte du mandataire qui auront été fournies au moment de la visite de site. L'unité monétaire utilisée sera l'Euro (€/EUR). Pour les

éventuelles conversions de monnaie, le taux qui sera utilisé sera le "Taux de chancellerie" en vigueur au moment de la mise en paiement.

Les éléments constitutifs du DCC préciseront les conditions et modalités de paiement du maître d'œuvre qui sera désigné au terme de cette procédure.

6.4. Renseignements complémentaires

Tous les renseignements d'ordre administratif ou technique devront être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite des candidatures, par écrit via un courrier électronique envoyé conjointement sur les adresses des trois (3) personnes en charge de la procédure (cf. art. 1 du présent avis). Une réponse à chaque question sera apportée dans un délai maximal de 3 jours calendaires.

6.5. Conditions d'obtention de l'avis public et des documents complémentaires :

Les concepteurs intéressés peuvent consulter l'ensemble des documents de cet avis en français sur le site du Lycée Français Alexandre Dumas de Moscou (<https://lfm.ru/fr/>).

Les documents ne sont pas payants. Aucun cautionnement n'est demandé, ni au téléchargement de l'avis et des cadres de rendu, ni à la dépose des dossiers de candidature ni pour la réception du Dossier de Consultation des Concepteurs pour les équipes qui seront sélectionnées.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de modifier les conditions décrites dans le présent document et/ou ses addendum à venir. Dans ce cas et si ces modifications interviennent à moins de 7 jours calendaires avant la date limite de rendu des candidatures, le Pouvoir Adjudicateur pourra prolonger le délai de réponse. Cette information sera publiée dans les mêmes conditions que le présent avis.

6.6. Contenu de la mission et contrat faisant suite au concours :

Sur la base du programme fonctionnel et technique qui sera remis aux candidats sélectionnés, le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre assurera une mission de base complète, globale, pluridisciplinaire et en tous corps d'états inspirée ou similaire à celle décrite dans la Loi MOP française – i.e. ESQ, APS, APD, PRO, ACT, DET, AOR – avec une option pour l'établissement des plans d'exécution - EXE - pour l'opération d'extension du Lycée Français Alexandre Dumas de Moscou.

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours sera attributaire du contrat de "prestations de service" correspondant à des études de maîtrise d'œuvre. Il s'agira d'un marché négocié basé sur les pratiques françaises. Un projet de contrat sera remis aux candidats retenus pour la 2^{ème} phase dans le Dossier de Consultation des Concepteurs.

ARTICLE 7. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Le présent avis est envoyé à la publication le Vendredi 31 mars 2017.

=== FIN DE TEXTE ===